1. IDENTIFICATION PRODUIT & ENTREPRISE

1,1	Nom de produit :	**DEOXIT® GREASE, TYPE L260DNP (SANS PARTICULES)**
1,2	Nom chimique :	NA
1,3	Synonymes :	**DeoxIT® Lubrifiant L260DNp N° DE PIÈCE :** N° de pièce L260-DN2G (2 g) ; N° de pièce L260-DN1 (28 g) ; N° de pièce L260-DN8 (226 g) ; N° de pièce L260-DN8TP (226 g) ; N° de pièce L260-DN360 (3,6 kg) ; N° de pièce L260-DN35 (15,9 kg) ;
1,4	Noms commerciaux :	DeoxIT® Lubrifiant Type L260DNp
1,5	Usages et restrictions du produit :	Lubrifiant pour applications mécaniques et électriques
1,6	Nom du distributeur :	CAIG Laboratories, Inc.
1,7	Adresse du distributeur :	12200 Thatcher Court, Poway, CA 92064-6876 USA
1,8	Téléphone d'urgence :	**CHEMTREC : +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-9300 (CCN XXXXX)**
1,9	Téléphone pro / fax :	+1 (800) 224-4123

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2,1	Identification des risques :	Ce produit est classé SUBSTANCE DANGEREUSE mais pas comme MARCHANDISE DANGEREUSE selon les classifications du NOHSC (Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail) : 1088 (2004) et ADG Code (Australie). L'huile minérale hautement raffinée contient < 3% (w/w%) d'extrait DMSO, selon IP346. **DANGER ! PEUT ÊTRE FATAL EN CAS D'INGESTION OU D'INSPIRATION.**
2,2	Éléments d'étiquetage :	Mentions de danger (H) **:** H304 – Peut être fatal en cas d'ingestion ou d'inspiration. Mentions de précaution (P) : P280 – Porter des gants de protection ainsi qu'une protection oculaire. P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU – Laver abondamment au savon et à l'eau. P301+P310: EN CAS D'INGESTION : Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 – NE PAS provoquer de vomissement. P321 – Voir la section 4 de la présente fiche de données de sécurité (Premiers secours). P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 – À conserver sous clé. P501 – Veillez à confier le contenu et le conteneur à un centre de traitement des déchets agrée (TSDF).
2,3	Autres avertissements :	**CONSERVER SOUS CLÉ ET HORS DE LA PORTÉE DES ENFATNS.**

3. COMPOSITION & INGRÉDIENTS

					LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR (mg/m³)								
					ACGIH		NOHSC			OSHA			
					ppm		ppm			ppm			
Nom(s) chimique(s) :	**CAS No.**	**RTECS No.**	**EINECS No.**	**%**	**TLV**	**STEL**	**ES-TWA**	**ES-STEL**	**ES-PEAK**	**PEL**	**STEL**	**IDLH**	**DIVERS**
HUILE LUBRIFIANT BASE LITHIUM	NA	NA	NA	60-100	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	
CONTIENT UN OU PLUSIEURS DES INGRÉDIENTS SUIVANTS :													
DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFINIQUES LOURDS DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT	64742-65-0	SE7500000	265-169-7	NA	5	10	NF	NF	NF	100	10	NA	RESP MIST
	N° d'enregistrement REACH 01-2119471299-27												
HUILES RÉSIDUELLES (PÉTROLE), RAFFINÉES AU SOLVANT	64742-01-4	NA	265-101-6	NA	5	10	NF	NF	NF	5	10	NA	RESP MIST
	N° d'enregistrement REACH 01-2119488707-21												
DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFINIQUES LOURDS DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT	64741-88-4	PY8040500	265-090-8	NA	5	10	NF	NF	NF	5	10	NA	RESP MIST
	N° d'enregistrement REACH 01-2119488706-23												
ZINC ALKYLDITHIOPHOSPHATE	68649-42-3	NA	272-028-3	NA	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	
	Irrit. cut. 2; Irrit. ocul. 1; Aq. Chronique 2; H315, H318, H411												
DeoxIT® MÉLANGE PROPRIÉTAIRE	SECRET COMMERCIAL			NA	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	
	N° d'enregistrement REACH Non-Dangereux/Propriétaire												

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4,1	Premiers secours :	Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Si le produit a été avalé, boire IMMÉDIATEMENT beaucoup d'eau ou de lait. Si le patient vomit, continuez de lui proposer de l'eau ou du lait. Ne jamais donner de l'eau ou du lait à une personne inconsciente. Contacter le centre antipoison le plus proche ou les urgences locales. Leur fournir leur une estimation du temps écoulé depuis l'ingestion et de la quantité ingérée. Yeux : Les éclaboussures sont peu probables ; si du produit entre toutefois dans les yeux, rincer abondamment à l'eau tiède pendant 15 minutes au moins, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas de contact, rincer immédiatement la peau pendant 15 minutes au moins. Inhalation : Évacuer immédiatement la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, fournir une respiration artificielle. Garder la personne au chaud, la rassurer et consulter un médecin.

4,2	Effets d'une exposition :	Ingestion : Si le produit est ingéré, il peut causer des nausées, des irritations gastro-intestinales temporaires, des vomissements et/ou des diarrhées. Yeux : Modérément irritant pour les yeux. Une surexposition peut entraîner des rougeurs, démangeaisons, irritations et larmoiements. Peau : Peut irriter la peau. Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) chez certains individus sensibles. Inhalation : À priori sans effet.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS – SUITE

4,3	Symptômes d'une surexposition :	Ingestion : Nausées, inconfort intestinal, vomissements et/ou diarrhée. Yeux : Une surexposition des yeux peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et un larmoiement. Peau : Une surexposition de la peau peut entraîner des rougeurs, démangeaisons et irritations des zones concernées. Des symptômes similaires à ceux d'une engelure. Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) chez certains individus.
4,4	Effets aigus sur la santé :	Non irritant en cas d'utilisation conforme. Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées. De plus, de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer la somnolence, l'étourdissement, des maux de tête et des nausées;
4,5	Effets chroniques sur la santé :	Aucun effet indiqué par le fabricant.
4,6	Organes atteints :	Yeux, peau.
4,7	États de santé aggravés par une exposition :	Dermatites ou autres atteintes de la peau préexistantes et troubles des organes atteints (yeux, peau).

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
DANGERS PHYSIQUES	0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	B
YEUX / PEAU	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5,1	Risques d'incendie et d'explosion :	Ce produit n'est pas inflammable. Cependant, dans un incendie, ce produit peut se décomposer à haute température et produire des gaz toxiques (tels que le monoxyde de carbone et d'autres oxydes de carbone).
5,2	Méthodes d'extinction :	Eau, mousse, CO_2, produit chimique sec. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les conteneurs non-ouverts.
5,3	Procédures de lutte contre les incendies :	Lutter contre la propagation de l'incendie. Comme dans tout incendie, porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome (pression positive) approuvé par le MSHA/NIOSH. Continuer de refroidir les conteneurs bien après l'extinction du feu. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Combattre le feu dans le sens opposé au vent. Éviter de diriger le jet d'eau directement dans les conteneurs de stockage en raison du risque d'ébullition. Empêcher l'eau utilisée pour contrôler l'incendie ou pour la dilution de pénétrer les égouts, canalisations, réserves d'eau potable ou tout cours d'eau naturel. Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH pour se protéger contre les produits dangereux de la combustion ou de la décomposition et contre le manque d'oxygène.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6,1	Déversements :	Avant de commencer à nettoyer tout déversement ou fuite, le personnel doit s'équiper de protections adéquates. Pour les petits déversements (< 3,8 L), porter un équipement de protection approprié (lunettes, gants). Maximiser la ventilation (ouvrir les portes et fenêtres). Éponger le déversement à l'aide de matériaux absorbants et les placer dans des conteneurs fermés appropriés pour leur élimination. Ils doivent être éliminés dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux. Laver les zones affectées et l'extérieur des conteneurs abondamment à l'eau chaude et au savon. Retirer tous vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Pour les grands déversements (> 3,8 L), refuser l'entrée à toute personne non protégée. Endiguer le déversement à l'aide de matériaux inertes (sable ou terre). Transférer le produit dans des conteneurs en vue d'une récupération ou de son élimination et utiliser un matériau solide pour séparer les conteneurs pour une élimination appropriée. Retirer immédiatement tous vêtements contaminés et laver les zones de peau affectées au savon et à l'eau. Garder les déversements et eaux de nettoyage à l'écart des égouts municipaux et plans d'eau ouverts.

7. MANUTENTION & ENTREPOSAGE

7,1	Pratiques de travail & d'hygiène :	Ne pas manger, boire ou fumer lors du maniement de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des matières inflammables ou combustibles. Éviter toute source de contamination, y compris les métaux, poussières et matières organiques. Maintenir les grandes quantités couvertes. Nettoyer les résidus accidentels au savon et à l'eau.
7,2	Manutention & entreposage :	Stocker à des températures comprises entre 15 et 35 °C dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'ignition. Le conteneur n'est pas conçu pour être pressurisé. Ne pas pressuriser le conteneur, car il risquerait d'exploser. Durée de conservation normale : 2 à 3 ans.
7,3	Précautions spéciales :	Veillez à ne pas glisser sur le matériau déversé. Nettoyer promptement tous déversements. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter de contaminer le sol ou de déverser ce produit dans les égouts, systèmes de drainage ou plans d'eau.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION & PROTECTION DU PERSONNEL

8,1 Limites d'exposition : ppm (mg/m^3)

Nom(s) chimique(s) :	ACGIH TLV	ACGIH STEL	NOHSC ES-TWA	NOHSC ES-STEL	NOHSC ES-PEAK	OSHA PEL	OSHA STEL	OSHA IDLH	DIVERS
DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFINIQUES LOURDS DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT	5	10	NF	NF	NF	100	10	NA	RESP MIST
HUILES RÉSIDUELLES (PÉTROLE), RAFFINÉES AU SOLVANT	5	10	NF	NF	NF	5	10	NA	RESP MIST
DISTILLATS (PÉTROLE), PARAFINIQUES LOURDS DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT	5	10	NF	NF	NF	5	10	NA	RESP MIST

8,2	Contrôles de ventilation et d'ingénierie :	Lorsque vous travaillez avec de grandes quantités de ce produit, veillez à fournir une ventilation adéquate (ventilation d'extraction, ventilateurs). Assurez-vous qu'une douche oculaire, un évier ou un lavabo soient disponibles en cas d'exposition des yeux.
8,3	Protection respiratoire :	Aucune protection respiratoire spécifique n'est nécessaire pour une utilisation conventionnelle et appropriée de ce produit. Si nécessaire, n'utilisez qu'une protection respiratoire homologué par l'OSHA selon la norme 29 CFR §1910.134, d'autres règlements fédéraux américains ou les normes applicables du Canada, des États membres de la CE ou de l'Australie.
8,4	Protection oculaire :	Porter constamment des protections oculaires (telles que des lunettes de sécurité avec écrans latéraux) lorsque vous manipulez ce produit. Porter toujours des protections oculaires lorsque vous nettoyez des déversements ou des fuites. Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer des irritants.
8,5	Protections des mains :	Pas nécessaires en conditions normales d'utilisation. Le produit peut cependant causer des irritations de la peau à certains individus sensibles. Lors du maniement de grandes quantités (≥ 1 gallon (3,8 L)), porter des gants en caoutchouc ou en plastique imperméables.
8,6	Protection du corps :	Le port du tablier n'est pas requis pour le maniement de petites quantités. Lors du maniement de grandes quantités (> gallon (3,8 L)), veiller à prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Après avoir travaillé avec de grandes quantités de ce produit, laver soigneusement toute partie du corps exposée au savon et à l'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

9,1	Apparence :	Liquide ambré
9,2	Odeur :	Éthéré / odeur d'hydrocarbure
9,3	Seuil olfactif :	NA
9,4	pH :	NA
9,5	Point de fusion / de congélation :	NA
9,6	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	>240 ºC (464 ºF)
9,7	Point d'éclair :	> 244 °C (471 °F) COC (Méthode à vase ouvert de Cleveland)
9,8	Limite d'explosivité supérieur/inférieure :	NA
9,9	Pression de vapeur :	<0.01 mmHg
9,10	Densité de vapeur :	NA
9,11	Densité relative :	0,72
9,12	Solubilité :	Insoluble
9,13	Coefficient de partage (log P_{ow}) :	NA
9,14	Point d'auto-inflammation :	NA
9,15	Température de décomposition :	NA
9,16	Viscosité :	5.4-7.5 cSt
9,17	Autres informations :	NA

10. STABILITÉ & RÉACIVITÉ

10,1	Stabilité :	Ce produit est stable.
10,2	Produits dangereux de la décomposition :	Oxydes de carbone (CO, CO_2) et de souffre (SO_2) La libération de gaz peut générer une pression dangereuse.
10,3	Polymérisation dangereuse :	Aucune.
10,4	Conditions à éviter :	Chaleur excessive et matériaux incompatibles
10,5	Substances incompatibles :	Éviter toute chaleur extrême et source d'ignition. À conserver à l'abri d'oxydants.

11. TOXICOLOGIE

11,1	Voies de pénétration :	Inhalation :	YES	Absorption :	YES	Ingestion :	YES
11,2	Données toxicologiques :	Ce produit n'a PAS été testé sur des animaux pour l'obtention de données toxicologiques. La littérature scientifique dispose de données toxicologiques pour certains des composants de ce produit. Ces données ne sont pas présentées dans le présent document.					
11,3	Toxicité aiguë :	Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées.					
11,4	Toxicité chronique :	Ce matériau peut aggraver des atteintes de la peau existantes (dermatites, etc.).					
11,5	Cancérigènes suspectés :	AUCUNS L'huile minérale hautement raffinée contient < 3% (w/w%) d'extrait DMSO, selon IP346.					
11,6	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.					
	Mutagénicité :	Ce produit n'a aucun effet mutagène connu sur l'Homme. Ce produit contient des dialkyldithiophosphates de zinc (ZDDP). Plusieurs ZDDP semblent avoir un faible effet mutagène sur des cellules mammifères en culture, mais seulement à des concentrations toxiques.					
	Embryotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet embryotoxique connu sur l'Homme.					
	Tératogénicité :	Ce produit n'a aucun effet tératogène connu sur l'Homme.					
	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.					
11,7	Potentiel irritant :	Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) en cas d'exposition prolongée ou répétée.					
11,8	Indices biologiques d'exposition :	NE					
11,9	Recommandations médicales :	Traiter selon les symptômes.					

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12,1	Stabilité environnementale :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,2	Effets sur la faune et la flore :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,3	Effets sur la vie aquatique :	Éthanol : EC_{50} (Daphnia magna, 48h) : 7.7 - 11.2 mg/L; LC_{50} (Pimephales promelas (tête de boule), 96h) > 100 mg/L; Alkyl Diméthyl Benzyl Ammonium Chloride : LC_{50} (Morone saxatilis (Bar rayé, 96h) : 10.4 - 19,1 mg/L

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13,1	Élimination des déchets :	Vérifiez les lois, codes et statuts locaux, étatiques et fédéraux pour déterminer le statut actuel et la méthode d'élimination appropriée pour les ingrédients énumérés en section 2. Toute procédure d'élimination doit être conforme aux lois et règlements locaux, étatiques et fédéraux. Contactez les autorités compétentes pour plus de renseignements. Veillez à confier le traitement, le transport, le stockage et l'élimination de déchets dangereux à un centre de traitement des déchets agrée (TSDF).
13,2	Considérations spécifiques :	NA

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Une description basique (identifiant, désignation officielle de transport, classe et division de risque, groupe d'emballage) et indiquée pour chaque mode de transport. Des informations supplémentaires peuvent être requises par 49 CFR, IATA/ICAO, IMDG et le CTDGR.

14,1	49 CFR (GND) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,2	IATA (AIR) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,3	IMDG (OCN) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,4	TDGR (GND canadien) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,5	ADR/RID (UE) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,6	SCT (MEXIQUE) :	NON RÈGLEMENTÉ
14,7	ADGR (AUS) :	NON RÈGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

15,1	Déclarations obligatoires SARA :	Ce produit contient les composés suivants sujets aux exigences de déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et de CFR 372; 68649-42-3 Zinc alkyldithiophosphate
15,2	Quantités de planification des seuils SARA :	Il n'y a aucune quantité de planification des seuils spécifique aux composants de ce produit.
15,3	Statut d'inventaire TSCA :	Les composants de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA.
15,4	Quantité à déclarer CERCLA (RQ) :	NA
15,5	Autres exigences fédérales :	Ce produit est conformes aux sections applicables du 21 CFR, sous-chapitre G (produits cosmétiques) de la FDA (agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux).
15,6	Autres règlements canadiens :	Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) et la FDS comporte toutes les informations requises par le RPC. Les composants de ce produit sont figurent sur les LIS/LES. Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste des substances prioritaires.
15,7	Informations règlementaires étatiques :	Aucun autre ingrédient de ce produit présent dans une concentration supérieure ou égale à 1,0 % n'est listé sur les listes de critères étatiques suivantes : California Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Massachusetts Hazardous Substances List (MA), Michigan Critical Substances List (MI), Minnesota Hazardous Substances List (MN), New Jersey Right-to-Know List (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Permissible Exposures List (WA), Wisconsin Hazardous Substances List (WI).

15,8	Autres exigences :	NA

16. AUTRES INFORMATIONS

16,1	Autres informations :	**DANGER ! PEUT ÊTRE FATAL EN CAS D'INGESTION OU D'INSPIRATION.** Évitez tout contact avec les yeux. Portez des gants de protection ainsi qu'une protection oculaire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU – Lavez abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation de la peau: consultez un médecin. En cas d'ingestion : Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE provoquez PAS de vomissement. Traitement spécifique : voir la section 4 de la présente fiche de données de sécurité (Premiers secours). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Rincez continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Conserver sous clé. **CONSERVER SOUS CLÉ ET HORS DE LA PORTÉE DES ENFATNS.**
16,2	Termes & définitions :	Voir dernière page de cette fiche de données de sécurité.
16,3	Clause de non-responsabilité :	La présente fiche de données de sécurité est délivrée conformément la norme OSHA relative à la communication sur les risques 29 CFR §1910.1200. L'applicabilité d'autres règlements fédéraux est à vérifier. D'après les informations dont dispose en ce jour ShipMate's & CAIG Laboratories, Inc., les données fournies ici sont exactes et fiables. Cependant leur précision, adéquation et exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est fournie. Les informations ici présentes ne s'appliquent qu'au(x) produit(s) spécifique(s) dont il est question. Si ce(s) produit(s) est/sont combiné(s) avec d'autres matériaux, toutes ses/leurs propriétés doivent être prises en considération. Les données peuvent occasionnellement être modifiées. Assurez-vous de consulter la dernière version.
16,4	Préparé pour :	**CAIG Laboratories, Inc.** 12200 Thatcher Court Poway, CA 92064-6876 Tél : +1 (800) CAIG-123 (244-4123) Fax : +1 (858) 486-8398 fax http://www.caig.com/
16,5	Préparé par :	**ShipMate, Inc.** P.O. Box 787 Sisters, Oregon 97759-0787 USA Tél : +1 (310) 370-3600 Fax : +1 (310) 370-5700 http://www.shipmate.com

DÉFINITIONS

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparait sur une FDS. Parmi les plus couramment utilisées se trouvent les suivants :

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

N° CAS	Numéro CAS (Chemical Abstract Service)
RTECS No.	Numéro du Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
EINECS No.	Numéro EINEC (inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR :

ACGIH	American Conference on Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
IDLH	Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé)
NOHSC	National Occupational Health and Safety Commission (commission nationale de la santé et de la sécurité au travail Australie)
OSHA	U.S. Occupational Safety and Health Administration (administration de la santé et de la sécurité au travail)
PEL	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
STEL	Short-Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition)
TWA	Time Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

CPR	Réanimation cardiorespiratoire - méthode de compression manuelle de la cage thoracique d'une personne en arrêt cardiaque et de respiration assistée pour faire circuler le sang et oxygéner le corps.

HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM (HMIS, système d'identification des substances dangereuses) : HMIS

ÉVALUATIONS SANITAIRES, D'INFLAMMABILITÉ & DE RÉACTIVITÉ :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
DANGERS PHYSIQUES
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

NIVEAUX DE PROTECTION :

A	
B	
C	
D	
E	
F	

G	
H	
I	
J	
K	
X	**Consultez votre supérieur ou votre PON pour obtenir des instructions de maniement spécifiques.**

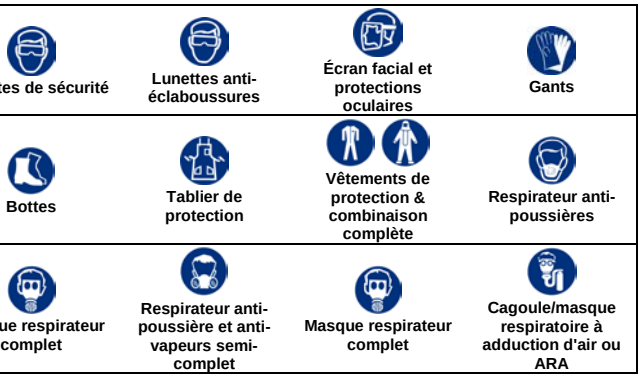

AUTRES ABRÉVIATIONS NORMALES :

Carc	Cancérigène
Irrit	Irritant
NA	Non-applicable
NR	Sans résultats
ND	Non-déterminé
NE	Non-établi
NF	Non-trouvé
ARA	Appareil respiratoire autonome
Sens	Sensibilisation
STOT RE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition unique

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (Association nationale de protection contre les incendies) : NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :	
Point d'auto-inflammation	Température minimale d'ignition dans l'air en l'absence d'autres sources d'ignition.
LIE	Limite explosive inférieure - pourcentage minimal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.
LSE	Limite explosive supérieure - pourcentage maximal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.

NIVEAUX DE DANGER :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême
ACD	Acide
ALK	Alcalin
COR	Corrosif
₩	Ne pas utiliser d'eau
OX	Oxydant
TREFOIL	Radioactif

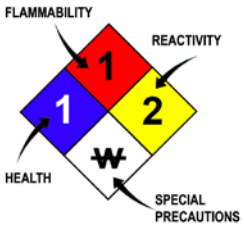

TOXICOLOGIE :

LD_{50}	Dose létale (solides et liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
LC_{50}	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parts par million
TD_{lo}	Plus petite dose à causer un symptôme
TCLo	Plus petite concentration à causer un symptôme
TD_{lo}, LD_{lo}, & LD_o ou TC, TC_o, LC_{lo}, & LC_o	Plus petite dose (ou concentration) à causer un effet létal ou toxique
IARC	International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
NTP	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
BCF	Bioconcentration Factor (facteur de bioconcentration)
TL_m	Median threshold limit (seuil limite médian)
log K_{OW} ou log K_{OC}	Coefficient de partage huile/eau

INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES :

WHMIS	Workplace Hazardous Material Information System (Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
DOT	U.S. Department of Transportation (ministère américain des transports)
TC	Transport Canada
EPA	U.S. Environmental Protection Agency (agence américaine de protection de l'environnement)
LIS	Liste intérieure des substances (canadienne)
LES	Liste extérieure des substances (canadienne)
LSP	Liste des substances prioritaires (canadienne)
TSCA	U.S. Toxic Substance Control Act (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
UE	Union Européenne (directive européenne 67/548/CEE)
WGK	Wassergefährdungsklassen (Classes de risques pour l'eau allemandes)

WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION (WHMIS) SYSTEM (système d'identification des matériaux dangereux utilisés au travail) :

Classe A	**Classe B**	**Classe C**	**Classe D1**	**Classe D2**	**Classe D3**	**Classe E**	**Classe F**
Compressé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritation	Infectieux	Corrosif	Réactif

PICTOGRAMMES CLP/GHS (1272/2008/CE) :

GHS01	**GHS02**	**GHS03**	**GHS04**	**GHS05**	**GHS06**	**GHS07**	**GHS08**	**GHS09**
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Dangereux Irritant	Santé Danger	Environnement